

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00465

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION
MÉTROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CMA)**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,

RECU EN PREFECTURE

Le 03 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230928-D20230046510

Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Gilles PERACHE, Mme Clémence QUELENNEC, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION METROPOLITAINE POUR L'ACCESSIBILITE (CMA)

L'article L.2143-3 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

En application de ce texte, une Commission consultative d'accessibilité de Saint-Étienne Métropole a été créée par délibération du Bureau communautaire en date du 15 juin 2006. Cette Commission a un rôle consultatif. Elle est désormais dénommée Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité. Elle est composée d'élus de la Métropole et des Communes, de Représentants institutionnels (État, Région, Département, SDIS 42, Saint-Étienne Tourisme et Congrès), de représentants des Associations de personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental), des acteurs économiques, d'autres usagers et de personnes intéressées par la question du handicap.

La Commission permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les associations : elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations de Saint-Étienne Métropole en matière d'accessibilité. La volonté de Saint-Étienne Métropole est de rendre accessible à tous, quelle que soit la situation du handicap, les services, la voirie et les équipements métropolitains, à travers une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins, et de favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de la Métropole.

Dans le cadre de ses compétences (les transports collectifs, la voirie, les espaces publics, les établissements recevant du public et l'habitat), la Commission doit :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports collectifs ;
- établir un rapport annuel présenté au Bureau et Conseil Métropolitain ;
- et faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Pour l'année 2022, le rapport de la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité a été présenté en séance plénière le 05 septembre 2023 et n'a pas fait l'objet de remarques de la part des membres.

Il retrace :

- 1- l'activité de la Commission : nombre et format de réunions (réunions plénières, groupes de travail, visites terrain) et sujets traités ;
- 2- les actions de la Métropole pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap avec notamment la traduction du Conseil Métropolitain en langue des signes française (LSF) et l'accessibilité à l'information et aux services publics avec ACCEO ;
- 3- l'accessibilité aux établissements recevant du public avec les travaux réalisés de mise en accessibilité ;
- 4- l'accessibilité aux transports : tramways, bus et service de transport Handi'STAS ;
- 5- l'accessibilité à l'espace public : campagne de mise aux normes des feux tricolores et voirie ;
- 6- l'accessibilité au logement : parc privé et parc public ;
- 7- l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication avec la poursuite de l'équipement en matériel numérique dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire et établissements accueillant des enfants en situation de handicap ;
- 8- l'accessibilité à l'emploi et la formation des agents de Saint-Etienne Métropole ;
- 9- l'emploi, l'insertion ;
- 10- la lutte contre les discriminations : « Les Semaines de l'Egalité » ;
- 11- l'accessibilité au tourisme et à la culture par le Musée d'Art Moderne et Contemporain.

Le rapport 2022 détaillé de la Commission est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport annuel 2022 de la Commission Métropolitaine pour l'accessibilité de Saint-Étienne Métropole.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD